CE QUE DIT BAPTISTIN.

Le lendemain du bal, la nouvelle du crime se répandit rapidement dans Paris.

La mort du banquier Bertin causa un vif émoi dans le monde de la finance.

Malgré l'heure peu avancée de la matinée, une foule composée de clients habituels de la maison, de gens ayant affaire à un membre de la famille Bertin, de voisins, d'amis, de simples curieux, s'était déjà amassée devant la porte de l'hôtel.

Cette porte était fermée, et une l'un des domestiques en avait entr'ouvert les battants que pour laisser passer les personnes qui se présentaient.

Quelques-unes avaient pu pénétrer dans l'intérieur de l'hôtel, mais elles en étaient promptement sorties, sur l'ordre formel donné par M. Bertin lui-même.

Ce dernier, en effet, voulait que le plus grand mystère fût gardé sur l'événement qui venait de jeter la consternation dans sa maison.

Il désirait, avant que la justice fût prévenue, avoir le temps de faire une enquête personnelle, et de s'assurer si, comme il le supposait, le vol était le seul motif du crime.

Il avait donc prescrit à ses gens de ne laisser sortir personne, et de ne laisser entrer que les personnes qu'il désignerait lui-même.

Ses ordres avaient été ponctuellement exécutés.

Aussi, lorsque le commissaire de police, accompagné de deux agents, se présenta à la porte, il fut immédiatement introduit.

Il trouva M. Bertin dans son cabinet de travail, en compagnie de M. Jarliot, chef de la sûreté, et de M. Castillac, un de ses amis intimes.

Le banquier était assis devant son bureau, la tête appuyée dans ses mains, et semblait absorbé dans de profondes réflexions.

Il releva la tête à l'entrée du commissaire, et, se levant, il lui dit :

—Monsieur, je vous ai fait appeler parce que je désire que vous dressiez un procès-verbal de ce qui s'est passé cette nuit chez moi.

—Je suis à vos ordres, monsieur, répondit le commissaire.

—Mais auparavant, continua M. Bertin, je vous prie de vouloir bien m'écouter.

—Je vous écoute, monsieur.

—Hier soir, j'ai donné un bal. Vers minuit, on est venu me prévenir que mon caissier, M. Castillac, qui était dans mon cabinet, venait de se trouver mal.

Je me rendis auprès de lui, et je le trouvai sans connaissance, renversé sur son fauteuil, et ayant à côté de lui un flacon vide.

Je le fis transporter dans sa chambre à coucher, et, comme il ne revenait pas à lui, je fis appeler un médecin.

Celui-ci arriva bientôt, et déclara que M. Castillac avait été empoisonné.

Il ajouta que, si on avait tardé quelques minutes de plus à le secourir, il était impossible qu'il ne succombât pas.

Il prescrivit les remèdes nécessaires, et, sur ses ordres, on transporta M. Castillac dans son appartement.

Le médecin ne voulut pas le quitter, et il resta auprès de lui.

Le lendemain, M. Castillac était hors de danger.

Il put alors me raconter ce qui lui était arrivé.

Il avait été appelé dans mon cabinet par un de mes gens, qui lui avait dit que je désirais lui parler.

Il y était entré, et, ne me voyant pas, il s'était assis dans mon fauteuil, et avait machinalement pris un flacon qui était sur mon bureau.

Il l'avait débouché, et avait bu le contenu d'un verre.

Presque aussitôt, il avait éprouvé un violent mal de tête, et il était tombé sans connaissance.

Il ne se souvient de rien autre chose.

Le flacon qu'il avait vidé était un flacon de cristal, dans lequel je mettais habituellement de l'eau de Cologne.

Il était placé sur mon bureau, à côté d'un autre flacon de même forme, mais contenant de l'eau pure.

Je pense donc que M. Castillac a bu, par erreur, le contenu du premier flacon, et que c'est ainsi qu'il a été empoisonné.

Mais, comme il est impossible que le poison ait été mis dans le flacon par M. Castillac lui-même, je suis forcé de penser que quelqu'un a voulu m'empoisonner.

Je vous ai fait appeler, monsieur, afin que vous dressiez un procès-verbal de ce qui s'est passé, et que vous preniez les mesures nécessaires pour découvrir le coupable.

—Je vais m'occuper de cette affaire, monsieur, répondit le commissaire, et je vous prie de croire que je ferai tout mon possible pour arriver à découvrir le misérable qui a commis un pareil crime.

Mais, pour cela, il faut que je sache exactement ce qui s'est passé dans votre maison depuis hier soir.

Veuillez donc me dire quelles personnes vous avez reçues.

—Mais, répondit M. Bertin, j'ai reçu tout le monde, et je ne puis vous donner aucun renseignement à ce sujet.

—Pardon, monsieur, dit le commissaire, vous avez dû remarquer quelque chose d'anormal, quelque personne qui vous ait paru suspecte.

—Je ne remarque jamais rien, répondit M. Bertin avec impatience.

—Monsieur, dit alors M. Jarliot, vous savez que je ne suis pas ici pour rien.

Je vous prie donc de répondre aux questions que vous adresse M. le commissaire.

—Eh bien, soit, dit M. Bertin.

Je vais donc vous dire que j'ai reçu, dans la soirée, M. Marlay, mon gendre, M. Castillac, mon caissier, M. Mauriac, mon avocat, M. Lebrun, mon notaire, M. Dubois, mon agent de change, M. Lebrun, mon notaire, M. Dubois, mon agent de change, M. Lebrun, mon notaire, M. Dubois, mon agent de change